

## Les bénéficiaires

- Les salariés des entreprises du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail. Les préretraités sont assimilés aux salariés.
- Les retraités depuis moins de 5 ans d'une entreprise du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus.
- **Leur revenu fiscal de référence n-2 ou n-1 si plus favorable, doit être inférieur aux plafonds de ressources PLI** (à vérifier sur [www.astria.com](http://www.astria.com)).

## Les opérations finançables

- Acquisition d'un terrain suivie d'une construction,
  - Construction d'une maison individuelle,
  - Acquisition d'un logement neuf,
  - Acquisition d'un local et transformation en logement,
  - Levée d'option du contrat PSLA.
- Ne sont pas finançables les habitations légères de loisirs ou les bateaux-logements.

## Les conditions d'octroi

### Les logements doivent :

- Être construits ou acquis sur le territoire métropolitain ou dans les DOM,
- Être à usage de résidence principale (habité au minimum 8 mois dans l'année),
- Respecter des conditions de performance énergétique (découlant du décret du 24 mai 2006 -RT 2005 en métropole ou RTAA\* dans les DOM).

\* Réglementation Thermique Acoustique et Aération.

## Assurance

ASTRIA propose à l'emprunteur l'adhésion à son contrat d'assurance avec 3 options :

**Option 1** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (coemprunteur sans activité professionnelle),

**Option 2** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de travail,

**Option 3** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de travail/Perte d'emploi suite à un licenciement.

	Option 1	Option 2	Option 3
<b>Montant mensuel 1 000 €/emp.</b>	0,10 €	0,20 €	0,30 €
<b>Taux assurance (en % par an du capital assuré)</b>	0,12 %	0,24 %	0,36 %
<b>TEG sur 10 ans</b>	2,47 %	2,69 %	2,91 %

## Les caractéristiques

**Quotité** : 30 % du coût de l'opération selon la zone.

**Montants accordés :**

Montant	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
<b>Minimum</b>	15 000 €	15 000 €	7 000 €	7 000 €
<b>Maximum</b>	25 000 €	20 000 €	15 000 €	10 000 €

**Durée** : 20 ans maximum

Ces montants peuvent être majorés à hauteur de 5 000 € pour les salariés :

- en mobilité professionnelle (la demande d'octroi du prêt devant être présentée dans les 24 mois à compter du changement de lieu de travail),
- acquéreurs de logements dans le cadre de l'accession sociale à la propriété (opérations PSLA ou portant sur des logements situés dans les zones faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine),
- sortant du parc HLM en zones A et B1.

Ces montants peuvent être majorés de 16 000 € dans la limite de 50 % des travaux spécifiques d'accessibilité aux handicapés physiques (annexe III B de l'arrêté Palulos du 30 décembre 1987).

**Taux d'intérêt nominal annuel** : à compter du 2/01/2012, le taux nominal en vigueur sera de 2,25 %\*.

\* Taux fixe égal au taux du livret A défini annuellement selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année n-1 avec un taux minimum de 1,5 % l'an et un taux maximum de 3 % l'an.

- pas de frais de dossier
- pas de cumul avec un autre prêt accession Action Logement sur une même opération.

Zone applicable	Description
<b>Zone A</b>	Paris et Île-de-France, Côte-d'Azur, Genevois français.
<b>Zone B</b>	<b>Zone B1</b> = Agglomérations de plus de 250 000 hab. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte-d'Azur, quelques agglomérations chères, départements d'Outre-mer, Corse et Îles. <b>Zone B2</b> = Autres agglomérations de plus de 50 000 hab. Communes chères en zones littorales ou frontalières, pourtour de l'Île-de-France.
<b>Zone C</b>	Reste du territoire métropolitain.

## ASTRIA CONSEIL

**Le service gratuit du conseil en financement :**

Étude du projet d'achat de la résidence principale, optimisation du plan de financement et recherche des prêts bancaires les plus compétitifs.

Saisie en ligne de la demande d'étude sur : [www.astria.com/conseilenfinancement](http://www.astria.com/conseilenfinancement)

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

## ASTRIA à votre service en France

### ASTRIA à Arras, Béthune et Lens

**Arras** : 23 boulevard Vauban - BP 90441  
62028 ARRAS CEDEX - Tél : 03 21 16 14 60  
**Béthune** : 44 rue Sadi-Carnot - BP 50611  
62412 BÉTHUNE CEDEX - Tél : 03 21 56 81 38  
**Lens** : 52 rue Eugène-Bar - BP 122  
62303 LENS CEDEX - Tél : 03 21 28 27 29

### ASTRIA à Beauvais

52 avenue de la République - BP 40604  
60006 BEAUVAIS CEDEX  
Tél : 03 44 48 58 21

### ASTRIA en Île-de-France (Siège)

1 square Chaptal  
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX  
Tél : 01 57 77 50 00

### ASTRIA à Valenciennes, Douai et Maubeuge

**Valenciennes** : 68 rue de Famars - BP 17  
59312 VALENCIENNES CEDEX 9 - Tél : 03 27 38 18 00  
**Douai** : 72 rue de Valenciennes - BP 40002  
59501 DOUAI CEDEX - Tél : 03 27 08 25 25  
**Maubeuge** : 3 esplanade Bertheau - BP 50047  
59601 MAUBEUGE CEDEX - Tél : 03 27 58 23 23

### ASTRIA à Strasbourg

7 quai Saint-Jean - BP 70027  
67084 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 90 22 40 40

### ASTRIA à Lyon

20 rue Childebert  
69291 LYON CEDEX 02  
Tél : 04 37 23 51 70

### ASTRIA à Nice

Arénas porte C  
455 Promenade des Anglais  
06299 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 18 18 06

### ASTRIA à Rennes

Immeuble Le Bignon 3  
2 rue du Bignon  
CS 76317  
35063 RENNES CEDEX  
Tél : 02 99 22 20 40

### ASTRIA à Bordeaux

Béryl 1 - 22 rue Jacques-Prévert  
33692 MÉRIGNAC CEDEX  
Tél : 05 56 17 43 03

### ASTRIA à Toulouse

9 rue Ritay  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05 62 73 34 50

### ASTRIA à Montpellier

145 rue de l'Acropole  
CS 69001  
34061 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél : 04 67 42 17 70

### ASTRIA à Marseille

Le Grand Prado, 6 allées Turcat-Méry  
13008 MARSEILLE  
Tél : 04 91 29 62 29

